



REPUBLIQUE DU TCHAD : PLUSIEURS MORTS DANS DES MANIFESTATIONS PACIFIQUES DE L'OPPOSITION POUR PROTESTER CONTRE LE COUP D'ÉTAT PERPETRE PAR LES MILITAIRES

DECLARATION :

Douala-Ndjamena, le 27 avril 2021 : Le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC), la Coalition des Organisations de la Société Civile pour la Paix et la Prévention des Conflits en Afrique Centrale (COPAC), la Convention Tchadienne de Défense des Droits de l'homme (CTDDH) et les autres organisations des Droits de l'Homme du Tchad, tout en restant préoccupés par la situation des Droits Humains et des Défenseurs des Droits Humains, activistes et journalistes au Tchad depuis l'élection présidentielle du 11 avril 2021, et le décès du Président de la République Idriss Déby Itno, s'inquiètent des graves violations des Droits Humains, des atteintes aux Droits Humains et aux libertés fondamentales, des assassinats, y compris des femmes, des actes de torture et autres traitements cruels, inhumains et dégradants sur les manifestants.

Les faits :

Ce mardi 27 avril 2021, la police tchadienne a dispersé à coups de gaz lacrymogène, de tirs à balles réelles sur les manifestants à la suite à l'appel de l'opposition et de la société civile contre les militaires qui ont pris le pouvoir après la mort du président Idriss Déby Itno.

Ces rassemblements ont été interdits par le Conseil Militaire de Transition (CMT) dirigé par le fils du défunt Président, le général Mahamat Idriss Déby, et 14 autres généraux, parce que "susceptibles d'occasionner des troubles à l'ordre public".

La barbarie des gendarmes, militaires et des policiers a fait un bilan de 9 morts dont 2 à moundou, 7 à N'Djamena ainsi que de nombreux blessés dont le Pasteur Bekoutou Pierre de l'église Universel, l'artiste Rayskim avec plusieurs arrestations.

Depuis l'assassinat du président Idriss Déby Itno, toutes ces organisations n'ont cessé d'appeler au respect des dispositions de la Constitution du Tchad, de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP), et de la Charte Africaine de la Démocratie des Elections et de la Gouvernance (CADEG).

C'est pourquoi, Le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC), la Coalition des Organisations de la Société Civile pour la Paix et la Prévention des Conflits en Afrique Centrale (COPAC), la Convention Tchadienne de Défense des Droits de l'homme (CTDDH) et les autres organisations des Droits Humains du Tchad :



✓ **Condamnent avec la dernière énergie ces exactions et violations graves des Droits Humains ;**

- ✓ Dénoncent et condamnent cette repression éhontée après un usage disproportionné d'armes de guerre contre des manifestants à mains nues ;
- ✓ Appellent à l'intervention urgente des organisations de Défense des Droits de l'homme de par le monde et interpelle les organisations régionales et sous-régionales ainsi que l'Union Africaine et les Nations Unies en vue d' aider dans les meilleurs délais le peuple tchadien à mettre un terme au pouvoir de cette junte militaire illégitime qui vient de montrer son vrai visage.

Au Gouvernement du Tchad:

Le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC), la Coalition des Organisations de la Société Civile pour la Paix et la Prévention des Conflits en Afrique Centrale (COPAC), la Convention Tchadienne de Défense des Droits de l'homme (CTDDH) et les autres organisations des Droits Humains du Tchad :

- ✓ Demandent que les responsables de ces violations des Droits Humains, de cette répression et ceux qui ne respecteront pas l'ordre constitutionnel répondent devant les juridictions spéciales et internationales compétentes et indépendantes.

Enfin, Le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC), la Coalition des Organisations de la Société Civile pour la Paix et la Prévention des Conflits en Afrique Centrale (COPAC), la Convention Tchadienne de Défense des Droits de l'homme (CTDDH) et les autres organisations des Droits Humains du Tchad, **recommandent aux Nations Unies et à l'Union Africaine (CADHP) :**

D'instruire instamment l'Etat du Tchad :

- ✓ De libérer sans condition et à l'immédiat les personnes arrêtées dans le cadre de ces manifestations pacifiques ;
- ✓ De garantir l'indépendance de la justice.

Le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC), la Coalition des Organisations de la Société Civile pour la Paix et la Prévention des Conflits en Afrique Centrale (COPAC), la Convention Tchadienne de Défense des Droits de l'homme (CTDDH) et les autres organisations des Droits Humains du Tchad :

- ✓ Demandent par ailleurs aux organisations précitées de se ranger du côté du peuple tchadien en supervisant l'instauration d'un vrai dialogue national et inclusif avec une transition assurée par un gouvernement civil dont le chef sera désigné de façon consensuelle.



Le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC), la Coalition des Organisations de la Société Civile pour la Paix et la Prévention des Conflits en Afrique Centrale (COPAC), la Convention Tchadienne de Défense des Droits de l'homme (CTDDH) et les autres organisations des Droits Humains du Tchad, feront une descente immédiate sur le terrain pour le respect des Institutions.

Aux Rapporteurs Spéciaux sur la situation des défenseurs en Afrique et dans le monde, le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC), la Coalition des Organisations de la Société Civile pour la Paix et la Prévention des Conflits en Afrique Centrale (COPAC), la Convention Tchadienne de Défense des Droits de l'homme (CTDDH) et les autres organisations des Droits Humains du Tchad, recommandent :

- ✓ De demander au futur gouvernement civil de prendre les dispositions appropriées pour l'adoption de la loi portant « *protection des défenseurs des droits humains, activistes et journalistes au Tchad* ».

Le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC), la Coalition des Organisations de la Société Civile pour la Paix et la Prévention des Conflits en Afrique Centrale (COPAC), la Convention Tchadienne de Défense des Droits de l'homme (CTDDH) et les autres organisations des Droits Humains du Tchad restent disponibles pour l'accompagnement des processus de résolution des conflits, de sécurité humaine, de consolidation de la paix, et de protection légale des Défenseur(e)s des Droits Humains, des journalistes et des militant(e)s de la Démocratie en Afrique Centrale.

Me Alice NKOM
Co-PCA
Cameroun

Me Bruno GBIEGBA
1^{er} Vice-Président
RCA

Annie BAMBE
Communicatrice
RDC

Marc ONA Osangui
3^e Vice-Président
Gabon

Rock Euloge N'zombo
Conseiller
Congo Brazzaville

Alfredo OKENVE
2^e Secrétaire Rapporteur
Guinée Equatoriale

Pyrrhus BANADJI
Conseiller
Tchad

Mahamat Nour Ibedou
CTDDH
Tchad

Me Delphine Kemneloum Djiraïbé
Ligue du Tchad

Robert MABALA
Président COPAC

Maximilienne Ngo MBE
Directrice Exécutive
Cameroun

SUIVEZ-NOUS

**Tél. Fixe : Bureau (+237)233 42 64 04 ;
MOB : (+237) 691 23 89 96/ 697 61 81 95
Facebook :RedhacRedhac
Twitter : @RedhacRedhac
Site-Web :www.redhac.info**